

Vos repas à domicile



La préparation des repas devient parfois une tâche délicate. Se faire aider pour contrer les embarras du quotidien est possible avec le service de portage de repas à domicile mis en place par la commune en 2005. Ce service est réservé aux personnes retraitées de plus de 60 ans et ayant des difficultés d'autonomie (critère pris en compte à partir de GIR 1 à 4). Cette prestation est exceptionnellement accessible aux personnes handicapées ou convalescentes (sortie d'hôpital...) de façon temporaire et après examen de la demande par une commission sociale au sein de la mairie.

A partir du lundi 2 septembre 2019, cette prestation s'enrichit avec la possibilité de bénéficier de ce service la semaine et le week-end, dimanche compris, ainsi que pour le dîner. Ce service est accessible aux personnes de 60 ans et plus, ayant des difficultés d'autonomie. Renseignements et inscriptions auprès du service social de la mairie 01 60 35 40 00.

Pour connaître les conditions pour en bénéficier et les aides possibles, adressez-vous au service social de la mairie, Virginie Nsimba 01 60 35 40 00

>> Vous pouvez télécharger le formulaire de demande puis prendre rdv avec le service social

Télécharger les formulaires :

- Règlement repas à domicile
- Inscription repas à domicile